



**Compte-rendu du groupe de travail
« Sécurité des agents (3^{ème} réunion) : accueil, huissiers, géomètres »
du 18 avril 2022**

Cette réunion était présidée par Monsieur Antoine MAGNANT, Directeur Général Adjoint.

Le principe d'une politique de tolérance zéro contre les incivilités et agressions envers les agents des finances publiques a fait consensus. Le principe de ne pas relâcher la lutte contre la fraude a aussi fait consensus.

La Direction a précisé que des mesures et des actions relèveront, selon les cas, du comportement collectif (formation, capacités à analyser) ; du comportement individuel (limiter les informations personnelles sur les réseaux sociaux notamment) ; de mesures législatives (à faire évoluer, notamment sur l'anonymat) ; de mesures techniques.

L'UNSA a précisé que les travaux de ce groupe de travail devront se traduire par des décisions intégrées dans le COM. Pour l'UNSA, il convient que des mesures concrètes, dissuasives, soient prises et que les dispositifs de prévention et de suivi des incivilités et agressions soient améliorés.

Ainsi, concernant les bâtiments et les accueils, l'UNSA a soulevé plusieurs points qui feront l'objet d'un examen et/ou de décisions à venir :

- Mise en place de portiques détecteurs de métaux, portails d'accueils tels que ceux qui existent dans les tribunaux ou les préfectures, de tourniquets pour réguler les flux. La direction a précisé qu'il n'y aurait pas d'homme armé à l'entrée des centres des finances publiques comme dans les tribunaux ou les préfectures mais l'idée est bien de renforcer la sécurité sans pour autant bunkeriser les accueils. Elle est donc réservée sur cette demande.
- Portillon à ouverture à distance, permettant de s'assurer de la personne selon le principe « Qui va là ? ». Ce dispositif est plus efficace quand il est le plus éloigné de la porte d'accès.
- Les vitrines de sécurité doivent être généralisées sur les accueils.
- Les locaux d'accueils devraient être aménagés, ainsi que les box, avec une voie de dégagement à l'arrière. Des normes et des préconisations existent déjà et seront actualisées. Il y aurait de moins en moins d'accueils hors normes suite à la restructuration du réseau.

- Caméras de surveillance et vidéo-projection. Ce point est sensible et soulève des questions et des restrictions imposées par la CNIL. Cela ne pourrait s'envisager qu'avec discernement et parcimonie.

- Bouton et procédure d'alerte et bouton d'alarme. Ce sont deux dispositifs différents. Le bouton d'alerte est fait pour attirer l'attention et requérir l'aide et le soutien de collègues et du chef de service. Le bouton d'alarme est conçue pour demander l'intervention des secours externes et des forces de l'ordre.

- Présence de vigiles. Ce point serait à relativiser puisque leur nombre a fortement diminué depuis 2017. Pour autant, le recours à des vigiles n'est pas écarté selon les circonstances locales ou les périodes (campagne IR) à prendre en compte. La direction a précisé qu'il conviendra de disposer d'au moins un dispositif de sécurisation des accueils, mais sans exagérer et donc sans cumuler tous les dispositifs sur un même site.

L'accueil généraliste des SIP demeurera, avec et sans rendez-vous. Il n'est pas question de fermer des accueils. Il serait envisagé de généraliser l'accueil sur rendez-vous uniquement pour les trésoreries amendes, comme certaines directions l'ont déjà fait, ainsi qu'à Mayotte.

Concernant l'anonymat, l'UNSA a demandé qu'il soit généralisé en prenant pour exemple les agents des forces de l'ordre qui ne sont identifiables que par leur matricule. La direction a répondu que ce point doit faire l'objet d'évolutions du cadre juridique. Elle n'y est pas favorable concernant l'accueil téléphonique et par mails. La direction considère que le recours à l'anonymat pourrait s'envisager mais sans qu'il soit généralisé. Cette demande sera mise à l'étude.

Concernant l'évolution du parc de véhicules de services utilisables par les agents nomades (vérificateurs, huissiers, géomètres), la direction a fait part d'une forte ambition quant à l'augmentation du parc. Elle sera a minima de plusieurs centaines voire de plus d'un millier. Le budget sur ce point est en cours de discussion. La direction a ajouté que le recours à des véhicules de location, qui existe déjà, est une autre possibilité. Pour autant, la notion de véhicules de fonctions a été écartée.

L'UNSA est intervenue sur un point important de l'ordre du jour qui concerne le signalement et les suites données pour lutter contre les incivilités ou une agression. La direction a précisé que la fiche de signalement papier, qui date de 2013, fera l'objet d'une refonte, dans l'objectif de favoriser le dispositif de tolérance zéro.

Une application, « type presse bouton », est en cours de développement, dans le cadre d'un process rénové et dématérialisé qui permettra un signalement immédiat. L'objectif de tolérance zéro s'en trouvera renforcé car cette fiche devrait permettre de meilleures remontées et un meilleur suivi statistique et fonctionnel.

La direction considère qu'elle n'a pas actuellement l'exhaustivité des signalements au regard des remontées du terrain. 1640 signalements ont été recensés en 2022 avec une relative stabilité constatée par rapport à 2021.

L'UNSA a demandé que l'agent qui fait un signalement reçoive en retour un accusé de réception afin d'être informé de sa prise en charge. L'UNSA a surtout insisté sur la nécessité que tous les intervenants (agents, assistants de prévention, chefs de service) concernés par une procédure de signalement, soient tous tenus informés des suites données.

L'administration a indiqué qu'elle souhaite obtenir la traçabilité et l'exhaustivité des signalements pour chaque fiche de signalement et qu'il convient de développer la culture du signalement pour lutter contre toutes les formes d'incivilités et d'agressions.

La Direction a qualifié l'année 2023 d'année de transition.

Une prochaine réunion pourrait se tenir dans la première quinzaine de juillet afin de faire un premier point sur les premières mesures mises en œuvre.